

Fonds de recherche du Québec

Nature et Technologies • *Santé* • *Société et Culture*

Webinaire du 19 juin 2026 ; concours Automne-2026 du programme :

Soutien à la recherche pour la relève professorale – FRQ, secteur Société et culture 2027-2028

Public visé : les personnes candidates et les membre de
l'Admin./Gestion de la recherche dans les univ. du Québec.

Présenté par le responsable du programme :

marc.belanger@frq.gouv.qc.ca

Québec 

PLAN DE LA PRÉSENTATION

Étapes pour soumettre votre dossier de candidature au concours **Automne 2026**
(année financière 2027-2028)

Conseils **pour présenter une demande d'excellente qualité**



Processus **d'évaluation**



Questions?

PROGRAMME DE FINANCEMENT

Soutien à la recherche pour la relève professorale

- Vise à financer la réalisation d'un **projet individuel de recherche (2-3 ans; 15 000\$/an + 27% FIR à l'université)** par un/une candidate dans un poste régulier de prof. depuis moins de 5 ans.
- Finance les dépenses courantes nécessaires à la réalisation du projet et à la diffusion des résultats (matériel, salaires étudiants, déplacements liés à la recherche, diffusion, etc.).

RAPPEL – CALCUL DE PROLONGATION D'ADMISSIBILITÉ

Modification 2024 au calcul de la prolongation à accorder, pour les personnes pouvant se prévaloir d'une prolongation de la période d'admissibilité de 5 ans :

« Une personne ayant interrompu ou ralenti sa carrière, en raison notamment de congés parentaux, d'une situation de handicap, d'obligations familiales majeures, d'un deuil, d'une période de carrière hors du milieu de la recherche ou pour des raisons de santé, peut voir sa période d'admissibilité prolongée.

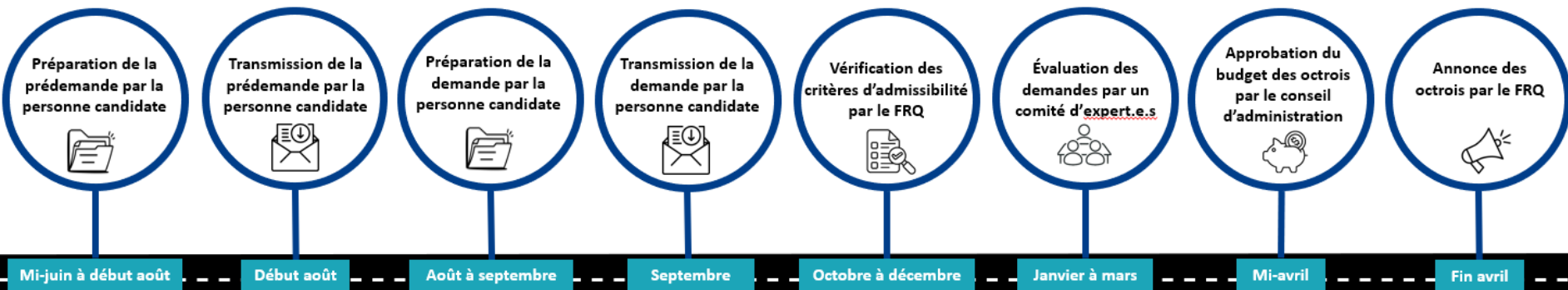
Dans le cas d'une **interruption pour congé parental, familial, de deuil, de santé ou lié à un handicap**, la prolongation accordée équivaut à **deux fois la durée du congé**. »

NOUVEAUTÉS 2027-2028

Passage au système FRQnet **2.0 (Synto)**, l'espace demande du portail, l'interface transactionnelle utilisée par le FRQ pour la soumission des demandes de financement et la gestion des octrois : *Classification canadienne de la recherche et développement (CCRD) 2020*

The screenshot displays the 'Portfolio électronique FRQnet' interface. At the top, there is a navigation bar with the 'Fonds de recherche Québec' logo and a menu icon. The main content area is titled 'Portfolio électronique FRQnet' and includes a button 'Afficher les graphiques'. Below this, a text block states: 'Les demandes de financement préparées ou financées dans l'ancienne plateforme FRQnet sont disponibles en cliquant sur "Ancien portail FRQnet" dans le menu du gauche.' A section titled 'Mes demandes de financement' features a search input field 'Recherche par numéro de dossier'. To the right, it indicates 'Date limite du concours (j-jm-aaaa hh:mm)'. A list of funding requests is shown, with one entry for '2001024' (Bourses postdoctorales en recherche / B3 : 2024-2027) marked as 'Date limite dépassée'. The interface is powered by Synto, as indicated by the logo at the bottom left.

ÉTAPES PRINCIPALES DU CONCOURS



ÉTAPES POUR POSER VOTRE CANDIDATURE AU CONCOURS

PREMIÈRE ÉTAPE :

Transmission obligatoire d'une PRÉdemande

(date limite : jeudi **6 août 2026, avant 16h**)*

Format réduit, sans le CV: titre, résumé, CHOIX du COMITÉ d'ÉVALUATION (voir [liste](#)). « Le Fonds se réserve le droit de considérer divers facteurs [...] dans le processus d'assignation des demandes aux différents comités. » Indiquez plusieurs comités, en cas d'hésitation, en ordre de priorité.

- * **Obligatoire** pour accéder au formulaire de **demande** le 7 août 2026
- * Aucune approbation institutionnelle requise
- * Q. de pré-admissibilité dans le formulaire
- * Aucune évaluation ; aide précieuse pour le FRQ qui doit constituer des comités de pairs en amont

ÉTAPES DU CONCOURS

DEUXIÈME ÉTAPE :

Transmission de la demande complète

(date limite : jeudi **17 septembre 2026, avant 16h**)*

Les infos de la PRÉdemande seront transposées (titre, résumé, établissement gestionnaire, etc.).

* **Suggestions d'experts** pour évaluer votre dossier (sans conflit d'intérêts)

* Requier une **approbation institutionnelle** (Bureau de la Recherche)

ATTENTION à la date limite de l'établissement (date limite interne)

CONSEILS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'EXCELLENTE QUALITÉ

Critère d'évaluation « PROJET DE RECHERCHE » (6 pages ; 75%)

- **Originalité** et contribution à l'avancement des connaissances
- Clarté de la **problématique**, pertinence de l'approche **théorique** et précision des **objectifs** de recherche poursuivis
- Pertinence, rigueur et justification de l'approche **méthodologique**
- Pertinence des activités de **diffusion** prévues **et retombées du projet en matière de formation de la relève étudiante**
- Réalisme du calendrier **et des prévisions budgétaires***

* L'évaluation du réalisme des prévisions budgétaires s'appuie sur les éléments présentés dans la section « Budget » du formulaire de demande.

PRÉCISIONS (CRITÈRE « PROJET »)

- **Originalité** et contribution à l'avancement des connaissances : les membres des comités ne doivent pas déduire que le projet est original, ce doit être explicite.
- Présenter clairement comment **l'approche théorique** permettra d'éclairer les différents éléments mis de l'avant dans la **problématique**.
- **Objectifs** de recherche : clarté et précision ; doivent découler de la problématique. Arrimage & cohérence. Formulés comme des obj. de recherche (éviter par ex. « revue de littérature »)

PRÉCISIONS (CRITÈRE « PROJET »)

- La **méthodologie** doit être décrite avec le plus de précision possible, en lien avec les obj. & questions de recherche. Les choix doivent être assumés & justifiés.
- **Diffusion** : compte tenu de la nature du projet (volet pratique non obligatoire).
- **Formation** de la relève étudiante : plus-value de participer au projet ? Tâches adaptées au niveau d'étude. Interactions, travail d'équipe ou non ? Encadrement ? Pour quelles phases de la recherche ? Etc.

CONSEILS POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'EXCELLENTE QUALITÉ

**Critère
d'évaluation
« COMPÉTENCES »
(6 pages max ;
25 %)**

- Qualité des **réalisations** scientifiques et des activités de recherche, reconnaissance par les pairs et rayonnement (activités de mobilisation, publications, communications, colloques, participation à des processus d'évaluation par les pairs, encadrement*, bourses, subventions, etc.)

* En fonction du potentiel d'encadrement offert par l'institution

- Pertinence des réalisations scientifiques, des activités de recherche, des expériences (en ou hors milieu universitaire) et de la formation **au regard du projet soumis**

PRÉCISIONS FORMAT DU CV-FRQ

- CV-FRQ descriptif : voir les instructions dans « [CV-FRQ](#) ».
- Doit être complété directement en ligne, à la section « CV-FRQ » de l'Espace demande du portail [FRQnet](#).
- Le CV peut montrer toutes vos réalisations, ou seulement une sélection en fonction du projet (choix individuel, mais doit être explicite). 6 pages **max** (5 pages en anglais).
- Les membres des comités d'évaluation de l'hiver 2026 ont majoritairement trouvé le format de 6 pages trop long, et invitent les personnes candidates à synthétiser davantage.
- L'évaluation du critère « compétences » est moins discriminante que le critère « projet » (au-delà du %).

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Publics cibles:

Évaluation par les pairs, des profs.-chercheurs.euses **BÉNÉVOLES** du Québec et d'ailleurs (Can., É.-U. et Europe francophone, essentiellement) qui traitent 5 à 10 dossiers chacun. Chaque dossier fait l'objet de 3 évaluations, mais peut varier entre 2 (exceptionnellement) et 6 (ajout de 1, 2 ou 3 expertises externes).

1. Comité **disciplinaire (ou multidisciplinaire) avec l'expertise directe pour tous les dossiers** : mandat de mise en rang de l'ensemble des dossiers du comité
2. Comité **disciplinaire (ou multidisciplinaire) sans l'expertise directe pour certains dossiers**, avec l'ajout d'expertises externes*/écrites ; mandat de mise en rang de l'ensemble des dossiers du comité

***Expert externe spécialiste du champ/discipline** de votre projet de recherche. Ne voit qu'un seul dossier, sans plus de perspective (expertise écrite et quali. du critère **projet**).

Veillez prendre en compte les rétroactions* obtenues, le cas échéant (pour les 2^e et 3^e soumissions ; possiblement, un même expert évaluera votre dossier) ; *vous êtes resp. de l'intégration (ou non) de ces commentaires.*

* Commentaires non filtrés par le FRQ ; pré ou post-comité de pairs.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

- Les membres des comités ont pour consigne d'évaluer les demandes uniquement au regard de leur contenu, strictement en fonction de ce qui est présenté dans la demande (pas d'info. Privilégiée ; les liens Internet inclus dans la demande, pour consultation seulement, ne font pas partie de l'évaluation).
- Comités composés de 3 personnes : en général, il y a toujours au moins une personne plus proche de votre champ d'expertise à vous – mais ça peut quand même être les 2 ou les 3 qui sont experts – si ce n'est pas le cas, des experts externes sont sollicités.

ÉVALUATION SCIENTIFIQUE : EN 2 TEMPS

- 1. Évaluation préliminaire & individuelle :** chaque dossier est évalué par 3 personnes en amont du comité, volet quali. et quanti. Certains dossiers peuvent être accompagnés d'expertises externes écrites fournies aux membres du comité, pour les guider dans leur évaluation.
- 2. Évaluation collective :** mise en commun des évaluations individuelles lors d'un comité plénier où tous les dossiers sont revus (en moy. 8-9 dossiers), un après l'autre, critère par critère, dans le but de ne retenir qu'une seule note par critère (qui n'est pas nécessairement la moyenne des 3 évaluations individuelles effectuées en amont du comité de pairs). La résultante étant un ordonnancement des dossiers en ordre de mérite scientifique (note globale sur 100).

ÉVALUATION : DÉCISIONS DE FINANCEMENT

- Les décisions de financement sont prises par le C.A. du FRQ (mi-avril), pas par le comité d'évaluation : enveloppe dédiée au programme, mais distribuée par comité (30 à 40 comités) ; respect intégral des ordonnancements au mérite qui ont été validés par les membres des comités d'évaluation scientifique.
- Selon les crédits alloués, financement des 2, 3 ou 4 dossiers les plus forts par comité, tout dépendant du nombre de dossiers dans la cohorte/le comité disciplinaire ou multidisciplinaire.

L'ÉVOLUTION DE L'ÉVALUATION DE L'EXCELLENCE EN RECHERCHE (E3R)

Cette initiative répond à un constat mondial : les méthodes d'évaluation traditionnelles, souvent fondées sur des indicateurs quantitatifs, ne reflètent plus suffisamment la diversité, la complexité et la valeur réelle de la recherche d'aujourd'hui. **E3R** vise une approche qualitative appuyée par une utilisation responsable des indicateurs quantitatifs.

Pas une réforme ponctuelle : un changement de culture **sur le long terme**, délibérément itérative et progressive.

Ce sur quoi le FRQ travaille cette année :

- Déploiement du **CV descriptif** & arrimage à ORCID
- Soutien à l'évaluation : formation, sensibilisation, vigie
- Intégration dans les programmes : sensibilisation de la communauté de recherche
- Réflexions en cours : usage de l'IA dans le cycle de programme



AUTRES SUGGESTIONS/RAPPELS IMPORTANTES :

- IA... attention à son utilisation : la personne candidate doit assumer tout ce qui est placé dans son formulaire de demande de financement, ainsi que dans les documents joints.

Consigne aux comités d'éval. : « Les membres des comités d'évaluation ne sont pas autorisés à insérer le contenu d'une demande, en tout ou en partie, dans un outil d'IA générative publique ou privée. Cette interdiction s'appuie sur la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle des personnes candidates, la vie privée et la confidentialité des données. »

- Afin de veiller à une évaluation **équitable** pour l'ensemble des personnes candidates, les documents joints au formulaire doivent respecter les [Normes de présentation des fichiers joints](#). Le non-respect de ces exigences pourrait (exceptionnellement) entraîner la disqualification de la demande sans préavis.
- S'il y a lieu, joindre les autorisations nécessaires pour l'accès aux données ou les lettres d'appui des **partenaires de recherche, notamment des milieux de pratique** (**pas** de collègues universitaires).

AUTRES SUGGESTIONS

- Ne pas hésiter à contacter le resp. du programme au FRQ-SC.
- Faire appel aux conseillers.ères à la recherche de votre université (Bureau de la recherche).
- Demander conseil aux collègues profs, notamment qui ont déjà obtenu \$\$\$ dans ce concours.
- Ouvrir le formulaire de demande de financement à l'avance (disponible le 7 août).
- Utiliser un langage adapté à un comité d'évaluation avec diverses disciplines ou expertises, tout en fournissant suffisamment de précisions pour des spécialistes (équilibre à atteindre).

LETTRE DES AUTORITÉS COMPÉTENTES DE L'UNIVERSITÉ

- Cette lettre est obligatoire et doit attester que la personne répond ou répondra au statut de chercheur ou chercheuse universitaire, en étant rémunérée selon la définition i) (RGC, Définitions – Statuts et rôles), au plus tard le 1er juin 2027. La lettre doit spécifier la date d'embauche, le type de poste occupé, et, pour un poste sous octroi, attester que la personne candidate sera à l'emploi de l'établissement pour toute la durée du financement.

RAPPEL IMPORTANT :

- Les dates d'entrée en poste et de fin d'emploi pour les postes réguliers de prof. menant à la permanence et occupés **antérieurement**, dans d'autres universités, doivent également être spécifiées, le cas échéant.

RAPPEL

Prédemande : lim. jeu. **6 août 2026, avant 16h**

Demande : lim. jeu. **17 sept. 2026, avant 16h**

Pour nous joindre :

Marc.Belanger@frq.gouv.qc.ca (418) 643-7582, poste 3192

Jessica.Alain@frq.gouv.qc.ca (*du 20 au 31 juillet 2026*)

Centre.Assistance@frq.gouv.qc.ca (service informatique du FRQ)

* Nouveau portail FRQnet **2.0 / Synto**)

Autres concours:

Volet « recherche-creation » du même programme: Geneviève Godbout

rechcreat.sc@frq.gouv.qc.ca) date limite: 14 octobre 2026 à 16h

Secteur Santé: ***Chercheurs.euses-boursiers.ères Junior 1***

Secteur Nature & Techno : ***Établissement de la relève professorale***

Questions/réponses du Webinaire du 19 juin 2026

Toutes les questions ont été extraites directement et sans modifications du
Webinaire

Table des matières

Questions/réponses du Webinaire du 19 juin 2026	1
Section Q&R	4
Q. : Est-ce que le titre du projet dans la prédemande doit être exactement le même que celui dans la demande ou ça pourrait bouger légèrement ?	4
Q. : Donc être membre du même centre de recherche est considéré un conflit ? Est-ce que membre d'un regroupement de recherche est considéré comme un lien ? ..	4
Q. : Est-ce que les experts peuvent être hors Québec ?	5
Q. : Est ce que le critère de formation de la relève étudiante implique automatiquement l'embauche d'un étudiant dans le projet ou on peut proposer des activités de formation différentes ? Ces activités doivent être liées à la formation à la recherche ou on pourrait proposer des activités d'enseignement et transfert de connaissance qui soutiennent la professionnalisation des étudiants dans notre domaine (ex. formations des futurs enseignants si notre projet est directement lié à ça) ?	5
Q. : Devons nous acheminer la demande à l'interne avant la date du 17 septembre? (interne = à notre faculté)"	5
Q. : Si nous devons inclure des réviseurs qui ne parlent pas français, on doit préférablement écrire la demande en anglais?	6
Q. : Avec ce que vous dites sur le CV, devons-nous faire un survol tout de même de notre "dossier" en spécifiant qu'il s'agit d'une sélection ET de s'attarder davantage sur ce qui est lié au projet proposé ?	6
Q. : Si la personne souhaite écrire la demande en français, mais n' pas connaissances d'évaluateurs francophones: est ce que le FRQ dispose d'une base de données d'évaluateur.trices francophones?	6
Q. : Ce séminaire concerne la relève professorale. Si nous occupons déjà un poste académique et que nous menons des activités de recherche appliquée, notamment en lien avec les révisions de programmes, devons-nous tout de même vous transmettre un CV ?	6

Q. : Aurons-nous accès à la liste des évaluateurs de l'année précédente pour ce programme en particulier ?	7
Q. : Est-ce que la pré-demande joue un rôle dans l'évaluation de la demande finale ?.....	7
Q. : Est-on obligé de resoumettre le même projet lors de la 2e ou 3e soumission (intégrant les rétroactions) ou bien sommes-nous libres de soumettre un projet distinct?	7
Section Zone de conversation	7
Q. : Que faites-vous si une personne soumet une liste de publications dans son CV descriptif. Sera-t-il accepté? Quelle est la meilleure façon de présenter les présentations en conférences et publications? Une seule par entrée ou des blocs thématiques?.....	7
Q. : Pour le CV descriptif, les comités d'évaluation devront être bien sensibilisés et formés, car des profs ont reçu le commentaire qu'il était difficile d'apprécier leurs contributions en l'absence de listes dans leur CV.....	8
Q. : Pour faciliter le travail des administrateurs de recherche, notamment, allons-nous avoir toujours accès à une version PDF du formulaire de demande complète dans la boîte à outil, sans égard au changement vers le portail 2.0?	8
Q. : Dans la description du programme, il est mentionné que «Les profils et champs d'expertise des membres des comités d'évaluation étant très diversifiés, les personnes candidates sont invitées à présenter l'ensemble des documents soumis pour évaluation de manière à en faciliter la compréhension.»	8
Toutefois, certains chercheurs (dans les évaluations reçues) se font reprocher de ne pas être suffisamment « collés » à la discipline du comité sélectionné pour l'évaluation. Comment la rédaction doit-elle se faire : une rédaction accessible pour les non-spécialistes ou une rédaction pour les experts du domaine?.....	8
Q. : Attention : Les services de la recherche sont responsables de faire parvenir au FRQ des demandes conformes au programme, ce n'est pas un caprice administratif.....	9
Q. : Est-il obligatoire de détenir un diplôme doctoral pour postuler?.....	9
Q. : Bonjour! Est-ce que les personnes expertes pourraient être affiliées à des universités hors Québec? Merci!.....	9
Q. : Si j'ai plus de 5 ans cumulatif dans un poste régulier au Canada et ailleurs, est-ce que je suis éligible?	9
Q. : Bonjour, j'aimerais mieux comprendre en termes de contenus du projet si cette demande peut porter sur un projet empirique en continuité avec notre thèse doctorale, ou bien s'il est préférable de viser à la construction d'un syst;eme	

structurel et infrastructurel pour développer notre programme de recherche dans les années futures. Merci	10
Q. : Est-il possible de soumettre une lettre d'appui au projet de la part d'un organisme partenaire?	10
Q. : Pour la portion du budget réservée aux étudiants, certaines évaluations de l'année dernière ont précisé que la part réservée aux étudiants à 60% n'était pas suffisamment élevée.	10
Q. : Est-ce que la nature des projets est définie (ex. empirique vs revue systématisée)?	10
Q. : Il n'est donc pas nécessaire d'inclure une section ÉDI ou ODD?	11
Q. : Un projet de recherche s'appuyant sur des données secondaires est-il pertinent?	11
Q. : un projet incluant une revue de la littérature selon une méthodologie rigoureuse est-il acceptable ?	12
Q. : Pour l'admissibilité, j'ai passé 4 ans en France avant de venir à l'Université en juin 2025. Donc, si j'étais toujours en France, ce serait ma 5e année que je serais en train de compléter. Je ne sais pas si je suis toujours admissible.	12
Q. : Je dépose en recherche-crédation, je comprends qu'il y a un volet spécifique, mais les règles énoncées ici sont bien valides néanmoins ?	12
Q. : Est-ce qu'un projet peut être constitué de deux études liées ?	12
Q. : Bonjour : Est-ce qu'une année d'étude et de recherche (perfectionnement) pour obtenir un doctorat va compter comme année de travail (5 ans de professeur.e) ? Je n'ai pas trouvé l'information, merci	12
Q. : Petite question relative aux parcours de chercheurs qui font de la recherche interdisciplinaire (p. ex., FRQNT et FRQSC). 1) Comment peuvent s'intégrer les projets interdisciplinaires dans les programmes de relève professorale du FRQ? Est-ce qu'il y a des comités d'évaluation interdisciplinaires? 2) Est-ce qu'un professeur ayant tenté sa chance au FRQNT a tout de même 3 chances au FRQSC (dans la mesure où il ne postule pas dans les mêmes années évidemment)	13
Q. : Je ne comprends pas bien : le volet compétences doit faire 6 pages mais représente 25 % de l'évaluation ? Ce qui fait 6 pages + 6 pages ?	13
Q. : Avez-vous des critères de qualité précis pour évaluer les réalisations (au delà de la quantité), formels pour tous les évaluateurs ? (professeure)	13
Q. : Lettre d'appui: on parle ici de la lettre de l'institution pour le statut du demandeur / candidat	14

- Q. : Toutes les réalisations, notamment celles en lien avec le projet. Cela est contradictoire avec les consignes reçues l'an passé. Selon ma compréhension, le CV descriptif devait porter uniquement sur les réalisations en lien avec le projet proposé. 14
- Q. : Comment la répartition du taux d'acceptation est-elle répartie selon les disciplines? Est ce qu'il y a des disciplines qui sont plus avantagées? 14
- Q. : Les évaluations ne tiennent pas toujours compte du fait qu'il n'y a pas de cochercheurs..... 15
- Q. : Recommandez-vous d'inclure une déclaration sur l'utilisation de l'IA dans notre demande? (dans le projet de recherche, par exemple)..... 15
- Q. : Est-ce que vous prévoyez une autre rencontre sur la même demande, dans les semaines prochaines, afin de répondre à des questions plus précises ? Cela serait très utile. Merci 15
- Q. : Les lettres d'appui : est-ce une nouveauté par rapport à l'an passé ? 15
- Q. : Est-ce que le projet présenté doit se conclure dans les 3 ans, ou nous pouvons prévoir sa continuation avec d'autre fonds ? 16
- Q. : Pas de CV descriptif pour la prédemande c'est bien cela ?..... 16
- Q. : Existe-t-il une procédure officielle pour déposer une candidature en anglais ? Ou dois-je simplement remplir le formulaire en anglais, (le formulaire en français ; réponses en anglais) ? 16
- Q. : La justification du budget doit-elle toujours tenir sur une page? 16

Section Q&R

Q. : Est-ce que le titre du projet dans la prédemande doit être exactement le même que celui dans la demande ou ça pourrait bouger légèrement ?

R. : Non, il est possible de le modifier légèrement dans le formulaire de demande complète.

Q. : Donc être membre du même centre de recherche est considéré un conflit ? Est-ce que membre d'un regroupement de recherche est considéré comme un lien ?

R. : Il est toujours préférable de ne pas suggérer ces personnes avec qui on a un tel lien, mais pour une subvention de « projet de recherche / subvention de fonctionnement », l'appartenance à un même grand centre, regroupement ou réseau de recherche ne constitue pas un conflit d'intérêts « automatique ». L'important est de suggérer des personnes avec qui on n'a pas déjà copublié,

détenu un co-financement de l'ampleur d'un projet ou d'une équipe, dans les 5 dernières années, essentiellement, et ne pas avoir de projet de collaboration future, ni de lien de parenté ou d'amitié.

Q. : Est-ce que les experts peuvent être hors Québec ?

R. : Les membres des comités d'évaluation sont des experts, prof., chercheurs.euses des domaines ciblés, essentiellement du Québec, Canada, et de l'Europe francophone (pouvant lire l'anglais, le cas échéant).

Q. : Est ce que le critère de formation de la relève étudiante implique automatiquement l'embauche d'un étudiant dans le projet ou on peut proposer des activités de formation différentes ? Ces activités doivent être liées à la formation à la recherche ou on pourrait proposer des activités d'enseignement et transfert de connaissance qui soutiennent la professionnalisation des étudiants dans notre domaine (ex. formations des futurs enseignants si notre projet est directement lié à ça) ?

R. : L'embauche d'un minimum d'étudiants.tes pour travailler au projet de recherche est nécessaire, et est fortement encouragée, à hauteur de 50 % du budget et plus, si possible, pour répondre au sous-critère « formation de la relève ». Cela dit, vous pouvez réussir à justifier d'autres formes de formation et mentorat, en lien avec votre projet ou de circonstances particulières. Le comité d'évaluation devra s'entendre sur la valeur de chacune des propositions de formation de la relève étudiante, en fonction du type de projet, de l'environnement de recherche, du contexte, etc.

Vous pouvez par ailleurs proposer des activités d'enseignement et de transfert des connaissances qui soutiennent la professionnalisation des étudiants.tes dans votre domaine, mais ce sera peut-être insuffisant s'il s'agit de la seule contribution en ce sens, toujours en lien avec les propositions des collègues, puisqu'il s'agit ultimement d'un concours (bien que chaque projet soit évalué de manière intrinsèque, selon ses particularités). Cette réponse ne peut être que partielle, car tout dépend de la justification en lien avec le projet et de sa réception par le comité d'évaluation.

Q. : Devons nous acheminer la demande à l'interne avant la date du 17 septembre? (interne = à notre faculté)"

R. : La date limite officielle du concours au FRQ (17 septembre à 16h) n'est pas négociable. Les autorités des établissements universitaires (Bureaux de la recherche) disposent de 24 h supplémentaire pour APPROUVER les demandes de financement, mais puisqu'aucune modification ne peut être apportée à une demande après la date limite du FRQ, il leur faut imposer une date limite interne

plus tôt, pour pouvoir retourner aux candidats.tes les propositions de modification/d'amélioration du devis, ou autres suggestions.

Q. : Si nous devons inclure des réviseurs qui ne parlent pas français, on doit préférentiellement écrire la demande en anglais?

R. : Il faut s'efforcer de proposer des experts qui lisent la langue de la demande, sinon elles n'ont aucune valeur. C'est plus important d'écrire la demande dans une langue que l'on maîtrise très bien, selon mon expérience.

Q. : Avec ce que vous dites sur le CV, devons-nous faire un survol tout de même de notre "dossier" en spécifiant qu'il s'agit d'une sélection ET de s'attarder davantage sur ce qui est lié au projet proposé ?

R. : Ce choix vous appartient, je ne saurais dire lequel est le meilleur, mais l'avantage du nouveau format de CV est justement de l'adapter à chaque demande de financement. L'important est d'être explicite et transparent, et d'assumer pleinement les choix que l'on fait, de préciser si le CV ne présente qu'une partie des réalisations.

Q. : Si la personne souhaite écrire la demande en français, mais n' pas connaissances d'évaluateurs francophones: est ce que le FRQ dispose d'une base de données d'évaluateur.trices francophones?

R. : Le FRQ dispose de plusieurs sources d'experts francophones, mais vous devriez pouvoir suggérer vous-même des experts francophones de votre domaine, sinon vous pouvez demander l'aide de collègues ou de conseillers.ères à la recherche de votre établissement. Le FRQ dispose de peu de temps pour trouver toutes les expertises externes nécessaires, alors vos suggestions sont particulièrement importantes.

Q. : Ce séminaire concerne la relève professorale. Si nous occupons déjà un poste académique et que nous menons des activités de recherche appliquée, notamment en lien avec les révisions de programmes, devons-nous tout de même vous transmettre un CV ?

R. : Absolument. Le CV, dans le format FRQ-abrégé, est un document obligatoire, dans la demande complète, fait l'objet d'un critère d'évaluation, et ne peut être omis d'une proposition.

Q. : Aurons-nous accès à la liste des évaluateurs de l'année précédente pour ce programme en particulier ?

R. : Non, le FRQ diffuse une fois l'an la [liste](#) de tous les membres de ses comités de pairs, pour tous les secteurs, sans distinction des secteurs ou des différents comités disciplinaires, incluant tous les programmes de bourse et de subvention.

Q. : Est-ce que la pré-demande joue un rôle dans l'évaluation de la demande finale ?

R. : Pas du tout. La prédemande sert au personnel du FRQ-SC pour la préparation des comités d'évaluation, pour connaître quelles disciplines/domaines sont ciblés, afin d'orienter le recrutement de la centaine de membres des comités de pairs à recruter.

Q. : Est-on obligé de resoumettre le même projet lors de la 2e ou 3e soumission (intégrant les rétroactions) ou bien sommes-nous libres de soumettre un projet distinct?

R. : Vous êtes libres de soumettre un projet distinct. Vous pouvez par ailleurs maintenir le même projet, mais vous êtes responsable de la manière dont vous intégrez/considérez (en tout ou en partie) les suggestions des experts passés. Par ailleurs, le respect intégral des commentaires reçus ne garantit pas un meilleur résultat à l'évaluation scientifique suivante. Un même expert (membre de comité ou expert externe) pourrait potentiellement ré-évaluer votre projet, mais l'instruction du FRQ-SC est d'évaluer le projet comme s'il était nouveau, i.e. de ne pas seulement évaluer le niveau d'amélioration.

Section Zone de conversation

Q. : Que faites-vous si une personne soumet une liste de publications dans son CV descriptif. Sera-t-il accepté? Quelle est la meilleure façon de présenter les présentations en conférences et publications? Une seule par entrée ou des blocs thématiques?

R. : Les listes ne sont pas refusées, et peuvent être justifiées, mais l'avantage du nouveau format est justement de pouvoir contextualiser les informations incluses. Ça reste un choix individuel, mais l'instruction aux comités est d'accepter les listes. Le FRQ ne peut pas vous dire quelle est la meilleure façon de présenter les réalisations, en dehors des instructions suivantes (voir page du CV-FRQ : [CV-FRQ - Fonds de recherche du Québec - FRQ](#)).

Q. : Pour le CV descriptif, les comités d'évaluation devront être bien sensibilisés et formés, car des profs ont reçu le commentaire qu'il était difficile d'apprécier leurs contributions en l'absence de listes dans leur CV.

R. : Les comités sont sensibilisés à ce caractère très qualitatif du nouveau CV, mais il s'agit d'un apprentissage de leur côté aussi. Concernant le commentaire d'appréciation d'un membre de comité d'évaluation : ne pas oublier que les grilles d'évaluation qui vous sont transmises sont issues du module d'évaluation que le membre de comité a rempli AVANT la discussion du comité, là où les instructions du FRQ sont répétées et où des ajustements sont faits. L'expert du comité a la possibilité de revenir vers ses commentaires APRÈS la séance de comité, pour les retoucher, mais n'a pas toujours le temps. L'expert externe, pour sa part, ne participe pas au comité et ne peut donc pas retoucher ses commentaires en fonction d'une discussion avec ses pairs.

Q. : Pour faciliter le travail des administrateurs de recherche, notamment, allons-nous avoir toujours accès à une version PDF du formulaire de demande complète dans la boîte à outil, sans égard au changement vers le portail 2.0?

R. : Ce n'est pas prévu actuellement, mais pourrait être possible le 7 août, lors de l'ouverture du formulaire de demande. Quoiqu'il en soit, les [règles](#) du programme contiennent la liste de tous les documents demandés dans le formulaire (section 4). Vous pouvez par ailleurs produire (et transmettre) une prédemande fictive, ce qui vous permettra d'avoir accès au formulaire de demande le 7 août.

Q. : Dans la description du programme, il est mentionné que «Les profils et champs d'expertise des membres des comités d'évaluation étant très diversifiés, les personnes candidates sont invitées à présenter l'ensemble des documents soumis pour évaluation de manière à en faciliter la compréhension.»

Toutefois, certains chercheurs (dans les évaluations reçues) se font reprocher de ne pas être suffisamment « collés » à la discipline du comité sélectionné pour l'évaluation. Comment la rédaction doit-elle se faire : une rédaction accessible pour les non-spécialistes ou une rédaction pour les experts du domaine?

R. : Il faut trouver un équilibre entre la rédaction accessible pour les non-spécialistes et pour les experts, car des personnes avec des regards plus ou moins rapprochés vont probablement évaluer votre dossier. Si une personne candidate s'est fait reprocher de ne pas être suffisamment « collée » à la discipline du comité

sélectionné pour l'évaluation, il s'agit d'un commentaire en amont du comité où le FRQ a rappelé qu'il faut évaluer chaque dossier de manière intrinsèque, peu importe dans quel comité disciplinaire il a été placé. Parfois, par manque de dossiers dans une discipline, ce comité disciplinaire ne peut être formé, et le FRQ doit placer ce ou ces dossiers dans une discipline connexe, avec au besoin des expertises externes ciblées. Les profils des membres de comité sont parfois bi ou multidisciplinaires, ce qui est à considérer dans tous ces choix.

Q. : Attention : Les services de la recherche sont responsables de faire parvenir au FRQ des demandes conformes au programme, ce n'est pas un caprice administratif.

R. : Absolument. Les universités agissent à titre de fiduciaires de la subvention, et garantissent au FRQ que les candidatures approuvées sont complètes et admissibles, ce pourquoi une date limite interne est possible, mais variable d'une université à l'autre. La date limite du concours du FRQ n'est toutefois pas négociable, c'est ce qui aurait dû être dit, sans plus (*mea culpa* 😊). Les personnes candidates doivent donc respecter la date limite interne de leur établissement, qui souhaite réviser les propositions et suggérer des amendements, poser des questions, pour le bénéfice de tous.

Q. : Est-il obligatoire de détenir un diplôme doctoral pour postuler?

R. : Il faut avoir obtenu le doctorat au plus tard le 1^{er} juin 2027. Si le Ph.D. n'est pas obtenu au moment du dépôt (le FRQ utilise le CV pour trouver cette information), il faut ajouter un document attestant que la thèse sera soutenue d'ici le 1^{er} juin 2027, ou que le diplôme sera obtenu à cette date ; à joindre au formulaire de demande complète le 17 septembre.

Q. : Bonjour! Est-ce que les personnes expertes pourraient être affiliées à des universités hors Québec? Merci!

R. : Si vous parlez des experts suggérés dans les demandes de financement, absolument. Puisque ces personnes peuvent être sollicitées pour agir à titre d'expert externe sur un seul dossier (et qui n'assiste pas à la réunion du comité), le décalage horaire ne constitue pas une limite à la participation. La langue de la demande doit être bien maîtrisée toutefois, en plus bien sûr du contenu scientifique/thématique. Quant aux membres des comités d'évaluation, ils proviennent du Québec, du Canada et de l'Europe francophone, essentiellement.

Q. : Si j'ai plus de 5 ans cumulatif dans un poste régulier au Canada et ailleurs, est-ce que je suis éligible?

R. : Non, la limite est de 5 ans dans un poste régulier de professeur universitaire (à la date limite du concours, le 17 septembre 2026), peu importe où dans le monde.

Ce programme vise la RELÈVE professorale. Si vous avez eu des congés de parentalité ou de maladie, vous pouvez toutefois faire prolonger cette période. Voir les Règles du programme, ou contacter le responsable du programme.

Q. : Bonjour, j'aimerais mieux comprendre en termes de contenus du projet si cette demande peut porter sur un projet empirique en continuité avec notre thèse doctorale, ou bien s'il est préférable de viser à la construction d'un système structurel et infrastructurel pour développer notre programme de recherche dans les années futures. Merci

R. : Cette demande de financement peut certainement porter sur un projet empirique en continuité avec la thèse doctorale. Ce n'est pas le lieu pour présenter une programmation de recherche ou une infrastructure de recherche. Veuillez présenter un seul projet de recherche individuel (voir les critères d'évaluation et le budget, notamment).

Q. : Est-il possible de soumettre une lettre d'appui au projet de la part d'un organisme partenaire?

R. : Absolument, surtout si le succès du projet dépend grandement de la collaboration du partenaire.

Q. : Pour la portion du budget réservée aux étudiants, certaines évaluations de l'année dernière ont précisé que la part réservée aux étudiants à 60% n'était pas suffisamment élevée.

R. : À nouveau, il faut faire très attention aux commentaires des évaluateurs.trices que vous recevez, car ce sont souvent des propos en AMONT du comité où le FRQ rappelle les contours de l'évaluation, et où chaque membre doit présenter/confronter ses propos aux autres membres. Pour la formation de la relève étudiante, le FRQ ne précise aucun % ou nombre d'étudiants.tes, ou cycles d'étude à inclure. C'est à la personne candidate de présenter une stratégie en lien avec son projet, son environnement, etc., et de bien la justifier. Les comités doivent évaluer votre stratégie et argumenter leur note selon ce qui est proposé. Cela dit, il se peut qu'un comité décide que le taux de financement des étudiants.tes soit un peu bas, compte tenu de plusieurs facteurs, à justifier en comité de pairs.

Q. : Est-ce que la nature des projets est définie (ex. empirique vs revue systématisée)?

R. : Le programme demande de présenter un projet de recherche, pas une revue de littérature, ni une programmation de recherche ou une infrastructure. Le format est assez libre toutefois, et peut inclure un projet de recherche-action/évaluation,

empirique ou théorique, avec ou sans terrain de recherche, avec ou sans partenaires des milieux de pratique, etc. C'est le comité de pairs qui statue, ultimement, si un projet se rapproche suffisamment du format « projet de recherche » imposé par le programme. Un projet de recherche-crédation est par ailleurs non admissible, car il existe un volet spécifique pour ce format particulier (autre concours).

Q. : Il n'est donc pas nécessaire d'inclure une section ÉDI ou ODD?

R. : Ces préoccupations sont celles du FRQ pour tous ses programmes de financement, en toile de fond, sans qu'il n'y ait de critère spécifique à cet effet, du moins dans ce programme.

[Règles générales communes](#) :

1.3 Équité, diversité et inclusion

Le FRQ souhaite contribuer au soutien d'un écosystème de recherche basé sur **l'équité, la diversité et l'inclusion**. Une [stratégie](#) a ainsi été mise en place à cette fin.

8.6 Matériel, équipements et ressources

Le FRQ favorise **le développement durable**, ainsi la réutilisation d'équipement et l'achat de matériel usagé sont permis, lorsqu'applicable.

Ajout (2026) d'un élément de sensibilisation aux acquisitions responsables dans la section Budget des formulaires de subventions :

« En accord avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le FRQ s'est donné comme objectif de favoriser un soutien financier qui s'appuie sur des principes de développement durable dans le cadre des subventions de recherche. Plusieurs éléments favorisent l'écoresponsabilité dans les règles générales communes : s'assurer, lors d'achat d'équipement, que ceux-ci sont les moins énergivores offerts sur le marché ; penser à la réutilisation d'équipement et à l'achat de matériel usagé, lorsqu'applicable (art. 8.6 des RGC); frais de compensation des émissions de carbone pour des déplacements qui sont une dépense admissible (art. 8.5 des RGC). Nous vous invitons également à consulter les services d'approvisionnement de votre institution, afin de connaître les pratiques d'acquisition responsable qui s'appliquent, dans le respect des objectifs gouvernementaux en la matière. »

Q. : Un projet de recherche s'appuyant sur des données secondaires est-il pertinent?

R. : Oui, tout à fait, mais tous les choix sont à justifier.

Q. : un projet incluant une revue de la littérature selon une méthodologie rigoureuse est-il acceptable ?

R. : Le projet ne peut être qu'une revue de littérature, mais peut en inclure une, du moins en partie. Le FRQ suggère toutefois de la faire avant, pour faciliter la réponse au sous-critère d'évaluation sur l'originalité et l'avancement des connaissances, notamment.

Q. : Pour l'admissibilité, j'ai passé 4 ans en France avant de venir à l'Université en juin 2025. Donc, si j'étais toujours en France, ce serait ma 5e année que je serais en train de compléter. Je ne sais pas si je suis toujours admissible.

R. : Oui, en principe, car la limite de 5 ans (cumulatif) dans un poste régulier de professeur.re est à la date de clôture du concours, le 17 septembre 2026.

Q. : Je dépose en recherche-crédation, je comprends qu'il y a un volet spécifique, mais les règles énoncées ici sont bien valides néanmoins ?

R. : En effet, il y a un programme/concours spécifique pour la recherche-crédation. Les règles des deux programmes sont semblables, mais des différences importantes existent : les règles du volet « recherche-crédation » seront publiées le 9 juillet sur notre site Internet.

Q. : Est-ce qu'un projet peut être constitué de deux études liées ?

R. : C'est le comité de pairs qui statue, ultimement, si un projet se rapproche suffisamment du format « projet de recherche » imposé par le programme. Chose certaine, le projet de recherche proposé ici ne doit pas dépendre d'un financement à obtenir par ailleurs, ou de résultats à obtenir par ailleurs dans le futur. Il faut que le projet présenté ici soit « autoportant », qu'il puisse être évalué avec les critères du programme, mais il peut être associé à d'autres projets, infrastructures, etc. Je ne saurais répondre plus directement à la question, car ça dépend de la présentation/justification dans le devis de recherche.

Q. : Bonjour : Est-ce qu'une année d'étude et de recherche (perfectionnement) pour obtenir un doctorat va compter comme année de travail (5 ans de professeur.e) ? Je n'ai pas trouvé l'information, merci

R. : Nous calculons le nombre d'années/mois dans un poste régulier de professeur, peu importe quand le doctorat a été obtenu. Si pendant votre année d'étude, vous avez maintenu le lien d'emploi régulier, ça compte dans les 5 ans maximum d'admissibilité. En d'autres mots, il ne faut pas avoir **cumulé** plus de 5 ans dans un poste régulier de prof. au 17 septembre 2026.

Q. : Petite question relative aux parcours de chercheurs qui font de la recherche interdisciplinaire (p. ex., FRQNT et FRQSC). 1) Comment peuvent s'intégrer les projets interdisciplinaires dans les programmes de relève professorale du FRQ? Est-ce qu'il y a des comités d'évaluation interdisciplinaires? 2) Est-ce qu'un professeur ayant tenté sa chance au FRQNT a tout de même 3 chances au FRQSC (dans la mesure où il ne postule pas dans les mêmes années évidemment)

R. : 1) Les comités sont habituellement majoritairement disciplinaires (de même que les profils des experts), mais ça dépend ultimement de l'état exact de la demande le 17 septembre 2026. Quoi qu'il en soit, chaque dossier est évalué de manière intrinsèque, en s'efforçant que le type de comité ne nuise pas à son appréciation. Le FRQ encourage les projets interdisciplinaires (et intersectoriels), et ajuste l'évaluation en conséquence (vous n'avez pas à ajuster votre projet, en autant qu'il vise majoritairement le secteur « Société et culture »).

2) Oui, un professeur ayant tenté sa chance au FRQ, secteur NT, a tout de même trois chances au FRQ, secteur SC (dans la mesure où son projet est majoritairement SC, et qu'il ne présente pas les deux candidatures la même année, et qu'il n'a pas atteint les 5 ans en poste régulier).

Q. : Je ne comprends pas bien : le volet compétences doit faire 6 pages mais représente 25 % de l'évaluation ? Ce qui fait 6 pages + 6 pages ?

R. : Le CV descriptif en français est d'un maximum de 6 pages (5 pages en anglais), pour répondre au critère « Compétences » qui vaut 25 % des points. De même, la description du projet doit entrer dans 6 pages max. (critère « Projet » qui vaut pour sa part 75 % de l'évaluation). Ce que j'ai suggéré, c'est d'utiliser le maximum de 6 pages pour décrire le projet (les comités n'ont jamais trop d'information sur le projet), mais de ne pas hésiter à écrire moins de 6 pages pour le CV-FRQ : l'esprit de synthèse y est grandement demandé/apprécié par les comités.

Q. : Avez-vous des critères de qualité précis pour évaluer les réalisations (au delà de la quantité), formels pour tous les évaluateurs ? (professeure)

R. : Il n'y a pas de tels critères, dans la mesure où tout peut être justifié/contextualisé par la personne candidate, et évalué ultimement par ses pairs qui doivent ajuster leurs attentes en fonction du format du concours, de l'avancement de la carrière, des congés justifiés (le cas échéant), de ce qui est reconnu dans le champ, la discipline, de ce qui apparaît pertinent pour chaque parcours linéaire ou atypique, avec ou sans volet « professionnel », etc. Le FRQ est là pour rappeler les règles du concours et les règles d'éthique, au besoin. La consigne de base est de ne plus compter le nombre de publications évaluées par

les pairs pour juger la qualité d'un CV. L'évaluation de la qualité des productions, bien que désormais mise de l'avant, apporte de nouveaux défis.

Q. : Lettre d'appui: on parle ici de la lettre de l'institution pour le statut du demandeur / candidat

R. : Non, la **lettre de l'établissement** est obligatoire : cette lettre doit spécifier la date d'embauche, le type de poste occupé actuellement en lien avec les exigences du concours (ainsi que les postes de prof. régulier occupés par le passé, le cas échéant). Le formulaire permet par ailleurs de joindre une ou des **lettres d'appui** d'un partenaire de recherche, sur le terrain, dont la contribution est essentielle au bon déroulement du projet. Il ne faut pas joindre des lettres d'appui de ses collègues professeurs.res.

Q. : Toutes les réalisations, notamment celles en lien avec le projet. Cela est contradictoire avec les consignes reçues l'an passé. Selon ma compréhension, le CV descriptif devait porter uniquement sur les réalisations en lien avec le projet proposé.

R. : Vous pouvez présenter un survol de vos réalisations, en spécifiant qu'il s'agit d'une sélection, ne présenter que ce qui est lié au projet proposé, ou présenter toutes vos réalisations, formations, etc. Ce choix vous appartient, et je ne saurais dire lequel est le meilleur, mais l'avantage du nouveau format de CV est justement de l'adapter à chaque demande de financement, chaque circonstance. L'important est d'être explicite et transparent, et d'assumer pleinement les choix que l'on fait. Les comités d'évaluation reçoivent l'instruction que les modes de présentation/sélection sont libres, en tenant compte par ailleurs des instructions du CV-FRQ (qui permettent une sélection ou l'ensemble des réalisations). Page du CV-FRQ avec instructions : [CV-FRQ - Fonds de recherche du Québec - FRQ](#).

Q. : Comment la répartition du taux d'acceptation est-elle répartie selon les disciplines? Est ce qu'il y a des disciplines qui sont plus avantagées?

R. : L'enveloppe réservée à ce programme est répartie dans tous les comités disciplinaires (certains sont multidisciplinaires), de manière à atténuer le plus possible l'effet « comité » (qui pourrait « sur-coter » ou « sous-coter »). Du même coup, le concours permet de financer des dossiers dans une grande variété de disciplines. Puisqu'une discipline peut n'avoir aucun (ou un seul) dossier, le FRQ ne peut garantir que chaque discipline sera financée.

Q. : Les évaluations ne tiennent pas toujours compte du fait qu'il n'y a pas de cochercheurs.

R. : Ce concours n'admet que les projets individuels, alors les comités d'évaluation reçoivent l'instruction de considérer un projet individuel (avec un seul CV). À l'inverse, les membres des comités sont souvent surpris par la grande ampleur des projets/propositions qui ne contiennent qu'un seul CV. Les projets plus modestes ne sont pas désavantagés, car c'est la qualité qui est attendue dans de tels concours d'excellence.

Q. : Recommandez-vous d'inclure une déclaration sur l'utilisation de l'IA dans notre demande? (dans le projet de recherche, par exemple)

R. : Vous n'avez pas à faire cette déclaration, mais vous devez assumer toutes les informations que vous placez dans votre formulaire de demande et ses documents joints.

Nouveauté des Règles générales communes 2026 :

Article 3.2 sur les modalités de présentation et de transmission d'une demande : ajout de précisions concernant l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative pour la préparation d'une demande de financement (texte issu de la [position sur l'utilisation de l'IAg dans les processus du FRQ](#))

« Les personnes candidates peuvent faire appel aux outils d'intelligence artificielle générative à différentes étapes de la préparation d'une demande de financement (p. ex. structurer les idées, effectuer des recherches dans la documentation, réviser, résumer ou traduire des textes). Néanmoins, les personnes candidates sont responsables, en dernier ressort, du contenu intégral de la demande de financement. »

Q. : Est-ce que vous prévoyez une autre rencontre sur la même demande, dans les semaines prochaines, afin de répondre à des questions plus précises ? Cela serait très utile. Merci

R. : Non, mais vous pouvez contacter le responsable du programme par courriel ou par téléphone.

Q. : Les lettres d'appui : est-ce une nouveauté par rapport à l'an passé ?

R. : Non, ce n'est pas une nouveauté, seulement les libellés ont été modifiés : **Lettre d'appui des partenaires** (section « Budget ») ou **Autorisation pour l'accès aux données** (section « Description du projet ou de la programmation »).

Q. : Est-ce que le projet présenté doit se conclure dans les 3 ans, ou nous pouvons prévoir sa continuation avec d'autres fonds ?

R. : Le projet que vous présentez à ce concours doit pouvoir être complété en 2 ou 3 ans. Vous pourrez poursuivre d'autres recherches en lien avec ce projet par la suite, avec d'autres financements, mais le projet évalué au FRQ doit être unique/autoportant et répondre à tous les éléments du critère « projet ». Le projet peut toutefois être lié à un autre projet actuel ou inclus dans une infrastructure de recherche financée par ailleurs.

Q. : Pas de CV descriptif pour la pré-demande c'est bien cela ?

R. : Exact. Seulement pour la demande complète.

Q. : Existe-t-il une procédure officielle pour déposer une candidature en anglais ? Ou dois-je simplement remplir le formulaire en anglais, (le formulaire en français ; réponses en anglais) ?

R. : Il n'y a pas de version française des formulaires de pré-demande et de demande, mais vous pouvez les compléter en anglais (tous les documents joints peuvent être produits en anglais). Veuillez éviter de joindre des documents dans des langues différentes (ex. : projet en français et CV en anglais), sauf pour les documents « externes » (ex. : lettres d'appui dans la langue originale, français ou anglais, ou autre langue avec une traduction).

Q. : La justification du budget doit-elle toujours tenir sur une page?

R. : Oui, le fichier joint de la section « budget » doit contenir les justifications des items qui demandent plus de précisions (maximum 1 page). Le tableau des dépenses contient aussi des champs libres où vous pouvez apporter des précisions.